

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS

Envoyé en préfecture le 20/02/2017

Reçu en préfecture le 20/02/2017

Affiché le

ID : 035-213301955-20170207-062017-DE

Recevoir  
Le Vraiti

N° : 06/2017

**Objet : Rémunération des agents recenseurs**

L'an deux mille dix-sept, le sept février, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en son lieu habituel, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15**

**Présents : 12 - Votants : 12 - Pour : 12 - Abstention : 0 - Contre : 0**

**PRÉSENTS** : Jean Pierre BAILLÉ, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÛE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S)** : Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Christine ESPAGNET.

**Secrétaire de Séance** : Dominique MARROT.

***Convocation du 31 janvier 2017.***

Monsieur le Maire rappelle que la rémunération des agents recenseurs se fait au nombre de feuilles de logements et bulletins individuels collectés. Des frais de déplacement leur sont aussi attribués.

Monsieur le Maire propose de compléter cette rémunération par une dotation forfaitaire de 200,00 € / agent.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

*Le Maire,*

- \* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- \* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A Grignols, le 16 février 2017.

Le Maire,

Jean Pierre BAILLÉ.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Patrick CHAMINADE

